

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°1 du 7 janvier 2011

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°6

ARRÊTÉ N° 2246/DEF/DCSCA
portant dissolution du cercle des officiers de la garnison de Dakar (Sénégal).

Du 15 décembre 2010

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « réglementation »*.

ARRÊTÉ N° 2246/DEF/DCSCA portant dissolution du cercle des officiers de la garnison de Dakar (Sénégal).

Du 15 décembre 2010

NOR D E F E 1 0 5 2 8 4 4 A

Référence :

Code de la défense - Partie réglementaire, III.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 135.2

Référence de publication : BOC N°1 du 7 janvier 2011, texte 6.

Le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants,

Vu le code de la défense, notamment son article R. 3412-6,

Arrête :

Art. 1er. Le cercle des officiers de la garnison de Dakar (Sénégal) est dissous à compter du 1^{er} octobre 2010.

Art. 2. Les biens, droits et obligations de ce cercle sont dévolus au cercle mixte du 23^e bataillon d'infanterie de marine de Dakar (Sénégal).

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le commissaire général de division,
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Alain FERRAND.